

## **ADDENDA - 01, DDP # 20181618**

L'Addenda # 1 est nécessaire pour modifier la DDP # 20181618 comme suit:

### **I. DDPP # 20181618, date limite de soumission des offres**

**EFFACER:**

**14:00 Heure de l'est (EST), le 1 avril, 2019**

**REEMPLACER PAR:**

**14:00 Heure de l'est (EST), le 15 avril, 2019**

### **II. DDP # 20181618, page 29**

**INSERER NOTE DE PAS DE PAGE SUPPLEMENTAIRE:**

On peut trouver les proportions estimées dans le Recensement de 2016 de Statistique Canada à l'adresse <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016011/98-200-x2016011-fra.cfm>, Tableau 4. L'expression « en proportion relative » ne signifie pas que la proportion de clients mystères francophones doit être exacte. La représentation proportionnelle des clients s'exprimant en français constitue une exigence pour le Québec, l'Ontario et le Canada atlantique. Dans les autres régions, où les coûts engagés pour le recrutement de clients et l'administration d'un commerce en français peuvent s'avérer excessifs, l'entreprise peut choisir de ne pas satisfaire cette exigence.

### **III. DDP # 20181618, page 16**

**INSERER NOTE DE PAS DE PAGE SUPPLEMENTAIRE:**

On peut trouver les proportions estimées dans le Recensement de 2016 de Statistique Canada à l'adresse <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016011/98-200-x2016011-fra.cfm>, Tableau 4. L'expression « en proportion relative » ne signifie pas que la proportion de clients mystères francophones doit être exacte. La représentation proportionnelle des clients s'exprimant en français constitue une exigence pour le Québec, l'Ontario et le Canada atlantique. Dans les autres régions, où les coûts engagés pour le recrutement de clients et l'administration d'un commerce en français peuvent s'avérer excessifs, l'entreprise peut choisir de ne pas satisfaire cette exigence.